



**MAIRIE  
DE  
PLOUGOULM**  
Tél. :02.98.29.90.76

**AVIS DE DÉPÔT  
D'UNE DEMANDE DE  
DÉCLARATION  
PRÉALABLE**

Numéro d'enregistrement : **DP 029 192 24 00048**

Date d'enregistrement : 26/05/2024

Nom et Prénom du demandeur : **M. DEHORNE Jean-  
Pierre Emile Marcel**

Adresse du terrain : 2 residence des dunes

Référence cadastrale : AB0494, AB0495, AB0497,  
AB0498, AB0654, AB0655, AB0657, AB0661

Surface de plancher de la construction : 0 m<sup>2</sup>

Surface de plancher à démolir : 0 m<sup>2</sup>

Hauteur du projet :

Nombre de lots du lotissement :

Destination de la construction : Cette déclaration est effectuée en vue de régulariser des travaux effectués par les propriétaires précédents monsieur et madame Claude Bianic; travaux qu'ils avaient effectués sans faire de déclaration préalable auprès de l'urbanisme. Ces travaux ne furent jamais signalés dans les documents de compromis ni actes définitifs de vente signés chez le notaire étude Appriou à Morlaix) en mars 2021.

Deux types de travaux sont concernés par cette déclaration:

travaux n°1: modification d'une rambarde de protection des personnes sur un balcon situé en étage (soit à une hauteur de plus de 2,60 m). Cette rambarde de protection était à l'origine (avant 2018) d'une hauteur de 1,10m pour une épaisseur de moins de 50cm; donc conforme aux normes de sécurité (norme NF P01-012)

la modification effectuée en 2019, a consisté en une découpe de la rambarde devant une grande baie vitrée, pour -selon les dires des vendeurs lors d'une expertise judiciaire- améliorer la vue sur mer depuis cette baie vitrée. Cette découpe a réduit la rambarde à une hauteur de hauteur 52 cm ; donc non conforme aux exigences de sécurité.

travaux n°2: modification du portail d'entrée sur la propriété , ce portail étant en bordure de voie publique. A l'origine (avant 2018) ce portail était constitué d'une base pleine surmontée par une grille en fer forgée donc ajourée. En 2019 les travaux ont consisté en une pose de tôle d'acier noir occultant totalement le dit portail .  
Cette occultation porte jusqu'à plus de 1,70 m .

Affiché le : 27.5.24 Délivré le :  
Retiré le :

Le Maire :  
Patrick GUEN

